



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

Premier Projet de règlement #290-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021

ATTENDU QU'un projet de traitement des résidus agricoles par biométhanisation a été présenté aux élus ;

ATTENDU QUE ce projet serait implanté sur la propriété située au 40, route 216;

ATTENDU QUE deux séances d'information ont été offertes à la population en date du 25 octobre 2023 et du 13 février 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire souhaite apporter des modifications à son règlement de zonage afin que ce projet soit rendu possible dans la zone ciblée ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement étaient disponibles pour consultation par le public ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester décrète ce qui suit :

Article 1

Le plan de zonage est modifié afin de créer la zone 102-A à l'intérieur de la zone 100-A existante, tel qu'illustré au plan de l'annexe 1 du présent règlement.

Article 2

L'annexe L du règlement de zonage est modifié par l'ajout d'une grille de spécifications pour la zone 102-A. Les usages permis et les normes d'implantation pour la zone 102-A figurent à l'annexe 2 du présent règlement.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

PROJET

Annexe 1 – Plan de zonage



